



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/11E
Paris, 4 June 2008
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11E Réflexion sur la préparation du prochain cycle de soumission des rapports périodiques

RÉSUMÉ

Ce document présente la synthèse de la dernière réunion de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques, ainsi que des toutes dernières mesures prises pour finaliser le Questionnaire révisé par le Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour la soumission des rapports périodiques et la définition d'indicateurs.

Projet de décision : 32 COM 11E, voir point VI

I. INTRODUCTION

1. La réalisation du premier cycle de soumission des rapports périodiques a abouti à la collecte d'une importante somme d'informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Beaucoup d'États parties ont reconnu l'utilité de l'exercice de soumission de rapports périodiques, avec de multiples effets positifs. Par exemple, de nombreux gestionnaires de sites du patrimoine mondial se sont rencontrés pour la première fois et ont commencé à établir un réseau professionnel.
2. Conformément à la décision **7 EXT.COM 5** du Comité, « d'étudier et d'entamer une réflexion sur le premier cycle de soumission de rapports périodiques », des conclusions générales ont été établies à l'issue du premier cycle et un certain nombre de points et d'enseignements ont été tirés. Le premier cycle a fait ressortir quelques défauts dans le processus et la nécessité de réviser le Questionnaire et le type d'informations que l'on est en droit d'attendre des États parties.
3. Deux réunions préparatoires pour ouvrir la voie à l'Année de réflexion sur l'exercice de soumission de rapports périodiques (2007), ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial (10-11 novembre 2005, Berlin, Allemagne, et 2-3 mars 2006, au Siège de l'UNESCO, Paris, France). Ces réunions préparatoires ont offert une bonne occasion de faire l'évaluation globale du processus du premier cycle de rapports périodiques dans toutes les régions et de juger des points forts et des points faibles du format adopté par le Comité du patrimoine mondial et du Questionnaire établi par le Centre du patrimoine mondial. Les conclusions de ces deux réunions ont été présentées au Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006) (voir document *WHC-06/30.COM/11G*).
4. En vertu de sa décision **30 COM 11G**, le Comité du patrimoine mondial a adopté à sa 30e session (Vilnius, 2006) les objectifs suivants :
 1. Etudier et entamer une réflexion sur les résultats du premier cycle de soumission des rapports périodiques ;
 2. Mettre au point une direction stratégique sur la forme et le format des rapports périodiques ;
 3. Faciliter au Comité l'examen des questions soulevées à travers les rapports périodiques (changement de nom, modification des limites, révision de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle...) ;
 4. Assurer des liens effectifs entre le suivi réactif (rapports sur l'état de conservation) et l'exercice de soumission des rapports périodiques ainsi que les autres processus (propositions d'inscription, inventaire rétrospectif) ;
 5. Identifier les priorités en matière de formation et de renforcement des capacités relevées dans tous les rapports périodiques ;
 6. Identifier les priorités en matière de coopération internationale relevées dans tous les rapports périodiques ;
 7. Entamer une réflexion sur un nouveau groupement régional ;

5. Les conclusions détaillées des réunions de réflexion sur l'exercice de soumission de rapports périodiques qui ont travaillé selon les objectifs susmentionnés, ont été présentées au Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006) (voir document *WHC-06/30.COM/11G*) et à sa 31e session (Christchurch, 2007) (voir document *WHC-07/31.COM/11D.1*).
6. La décision **30 COM 11G** a également permis la création d'un petit Groupe de travail pour simplifier le Questionnaire concernant l'exercice de soumission des rapports périodiques et élaborer des indicateurs.

II. Années de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques (juin 2006-juillet 2008)

A. Principaux résultats et conclusions des Années de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques

7. Réaffirmer la valeur universelle exceptionnelle, clé de voûte de tous les processus du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle constitue le concept clé de la *Convention* de 1972. Elle représente la condition essentielle de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les processus de suivi et de soumission de rapports (rapport périodique, suivi réactif et suivi renforcé) sont centrés sur le maintien de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien. Pour reconnaître pleinement l'importance fondamentale de la valeur universelle exceptionnelle dans tous les processus du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial a prié instamment (décision **31 COM 11D.1**) tous les États parties de rédiger une déclaration de valeur universelle exceptionnelle avant le lancement du second cycle de rapports périodiques. Comme décidé par le Comité (décision **31 COM 7.3**), cette demande concerne, en particulier, tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux qui ont fait l'objet d'une mission de suivi réactif.

8. Relier les différents processus du patrimoine mondial

Il est important de relier les différents processus du patrimoine mondial : propositions d'inscription, inscription sur la Liste du patrimoine mondial, suivi réactif, suivi renforcé, exercice de soumission de rapports périodiques, et éventuellement retrait de la Liste du patrimoine mondial. Avec le Questionnaire révisé (voir document *WHC.08-32.COM-11INF*), toutes les données préenregistrées proviennent des dossiers de proposition d'inscription et des renseignements complémentaires obtenus grâce à l'inventaire rétrospectif. L'exercice de soumission de rapports périodiques peut jouer un rôle important pour identifier des biens dont la valeur universelle exceptionnelle est menacée, en attirant l'attention du Comité du patrimoine mondial sur la nécessité de demander un rapport sur leur état de conservation. Réciproquement, le rapport périodique est un bon moyen de suivre les biens qui ont été progressivement éliminés du processus relatif à l'état de conservation.

9. Consolider les données au moyen de l'inventaire rétrospectif

L'inventaire rétrospectif aide à acquérir et confirmer des données de référence (identification géographique, limites des biens et cartographie) pour chaque bien. Reconnaisant l'importance de l'inventaire rétrospectif, le Comité a demandé (décision **31 COM 11D.1**) au Centre du patrimoine mondial de s'assurer qu'il possède la capacité voulue pour entreprendre l'inventaire préalablement au second cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans chaque région, afin de recueillir les données de référence pour chaque bien afin de pré-remplir dans la mesure du possible le

Questionnaire du second cycle. L'inventaire rétrospectif a été entrepris dans les États arabes et en Europe et va l'être en Afrique, Asie-Pacifique et en Amérique latine & Caraïbes.

10. Intégrer toutes les bases de données pour offrir une documentation complète sur chaque bien

Le premier cycle de rapports périodiques a révélé que les données de référence sur les sites du patrimoine mondial étaient dispersées et souvent introuvables, que ce soit sur le site, auprès des autorités nationales, au Centre du patrimoine mondial, à l'ICOMOS ou à l'UICN. L'information est devenue extrêmement fragmentée au fil du temps. De ce fait, durant le premier cycle de rapports périodiques, il a souvent été impossible pour les États parties de retrouver les données sur leurs propres biens, que ce soit par l'intermédiaire de leur administration nationale ou du Centre du patrimoine mondial. Comme demandé par le Comité (Décision **30 COM 11G**), l'intégration de toutes les bases de données existantes sur les biens du patrimoine mondial (base de données des propositions d'inscription, base de données des rapports sur l'état de conservation, base de données de l'Assistance internationale, bases de données des rapports de missions et bases de données des plans de gestion) a été entreprise par le Centre du patrimoine mondial et est sur le point d'être finalisée pour le lancement du second cycle de rapports périodiques. L'accès aux données facilite le travail consistant à pré-remplir le Questionnaire de rapport périodique, préparer les missions sur l'état de conservation et permettre aux États parties d'accéder aux données lors du prochain cycle de rapports périodiques.

11. Simplifier le Questionnaire et le processus pour le compléter

Le Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour l'exercice de soumission des rapports périodiques et la définition d'indicateurs (dénommé « Groupe de travail ») créé par le Comité à sa 30e session (Vilnius, 2006) (décision **30 COM 11G**), a axé ses efforts sur la révision du Questionnaire et a présenté ses premières conclusions au Comité à sa 31e session (voir document *WHC-07-31.COM-INF.11D.1*). Il a souligné que les principes élémentaires devant guider l'élaboration du Questionnaire révisé sont la bonne pratique, l'efficacité, l'utilité et la viabilité. Le Comité a approuvé ses recommandations et lui a demandé de terminer sa révision du Questionnaire en tant qu'outil en ligne (décision **31 COM 11D.1**). Les toutes dernières mesures prises pour finaliser le Questionnaire sont décrites ci-après.

III. L'élaboration d'un Questionnaire révisé

A. Réunions du groupe de travail

12. Le Groupe de travail s'est réuni trois fois depuis la dernière session du Comité (12-13 septembre 2007, 26-27 novembre 2007 et 31 mars-4 avril 2008) au Siège de l'UNESCO à Paris, France. Il a présenté le Questionnaire révisé en ligne au Comité du patrimoine mondial le 28 novembre 2007 avant de lancer officiellement l'expérimentation sur le terrain.

B. Cinquième réunion de réflexion sur l'exercice de soumission des rapport périodique, 28 novembre 2007

13. Cette réunion a rassemblé des experts internationaux et des représentants qui ont eu la charge ou ont participé pleinement à l'exercice de soumission des rapports périodiques de leurs régions respectives, les Organisations consultatives (ICCRUM, UICN et ICOMOS) et les membres du Comité du patrimoine mondial. Elle avait pour but de

14. Les participants ont demandé des éclaircissements sur le processus de préparation et de finalisation du rapport, et ont fait des remarques sur la possibilité d'obtenir l'outil en ligne traduit dans des langues autres que l'anglais et le français.
15. Le Groupe de travail a expliqué que **le/les point(s) focal/focaux du patrimoine mondial** désigné(s) par les États parties pour la présentation des rapports périodiques seraient invités à rendre compte de la Section I (mise en oeuvre de la *Convention*), tandis que la Section II (état de conservation de tous les biens du patrimoine mondial) serait préparée par les personnes chargées de la gestion quotidienne du bien, autrement dit **le gestionnaire/coordonateur du bien du patrimoine mondial**. Néanmoins, le processus envisagé prévoit que, seul le point focal est habilité à finaliser et à soumettre le Questionnaire de rapport périodique en ligne au Centre du patrimoine mondial. Le rapport périodique est conçu dans un format qui permet d'instaurer un processus de consultation. La consultation se fait à la discrétion des points focaux et du gestionnaire/coordonateur du bien désigné.
16. Le Groupe de travail a précisé que le Questionnaire pré-rempli est seulement accessible sur le site Web du patrimoine mondial et que la finalisation et la soumission du Questionnaire se font également en ligne. Toutefois, le Questionnaire est conçu de manière à pouvoir être envoyé par voie électronique ou être imprimé en document PDF et Word ; il peut ainsi être largement diffusé lors du processus de soumission du rapport périodique. Un CD-ROM en format PDF peut également être obtenu si l'Internet n'est pas accessible.
17. Du point de vue linguistique, la réunion a évoqué la possibilité de mettre en place un système bilingue pour permettre au gestionnaire/coordonateur du bien de répondre dans n'importe quelle langue, à condition que le point focal du patrimoine mondial traduise ses propos en anglais ou en français avant de présenter le rapport final. Le Groupe de travail a examiné ce point avec la plus grande attention et s'est mis d'accord sur une proposition lors de sa dernière réunion (voir ci-dessous paragraphe 21).

C. Expérimentation sur le terrain du Questionnaire révisé en ligne

18. Dix-huit États parties se sont portés volontaires pour participer à l'expérimentation sur le terrain pour un total de 32 biens. L'opération s'est déroulée du 1er janvier au 28 mars 2008.
19. Il faut au moins une demi-journée au Centre du patrimoine mondial pour pré-remplir la Section I du Questionnaire, et pour la Section II il faut compter au moins deux jours par bien. C'est beaucoup plus de temps que prévu et cet élément devra être pris en compte à l'avenir.
20. Lors de la réunion d'évaluation de l'expérimentation sur le terrain tenue au Siège de l'UNESCO du 31 mars au 4 avril 2008, le Groupe de travail a intégré dans la mesure du possible tous les commentaires et corrections suggérés par les États parties et finalisé en conséquence le Guide de l'utilisateur.
21. En ce qui concerne les langues du Questionnaire, le groupe de travail a conclu qu'il n'était pas pratique de laisser aux seuls points focaux du patrimoine mondial la charge de la traduction. La proposition qui est faite est de créer un fonds-en-dépôt financé par des ressources extrabudgétaires pour la traduction du Questionnaire et des rapports des États parties de l'arabe, du chinois, du russe et de l'espagnol vers l'anglais ou le français.

D'après les estimations, il faudrait consacrer 100 000 dollars EU pour entreprendre la totalité de l'exercice de soumission du rapport périodique en arabe.

IV. Lancement du prochain cycle de exercice de soumission de rapports périodiques

A. Échéancier du prochain cycle de rapports périodiques pour toutes les régions

22. Comme convenu par le Comité à sa 30e session (Vilnius, 2006), l'échéancier des prochains cycles de rapports périodiques dans toutes les régions sera le suivant :

Région	Lancement du second cycle de RP	Sessions du Comité du PM	Année d'examen par les sessions et le Comité du patrimoine mondial
États arabes	2008	32e	juin-juillet 2010 (34e session)
Afrique	2009	33e	juin-juillet 2011 (35e session)
Asie-Pacifique	2010	34e	juin-juillet 2012 (36e session)
Amérique latine et Caraïbes	2011	35e	juin-juillet 2013 (37e session)
Europe-Amérique du Nord	2012	36e	juin-juillet 2014 (38e session)

B. Plan de travail pour le prochain cycle de soumission des rapports périodiques dans la région des États arabes

23. Le prochain cycle de rapports périodiques pour la région des États arabes sera lancé lors de la 32e session du Comité du patrimoine mondial. Une conférence régionale organisée à Alger, Algérie, par l'ALECSO en novembre 2007 a permis d'informer les États parties du lancement du prochain cycle de rapports périodiques. À cette occasion, l'ALECSO a annoncé qu'elle assumera la traduction du Questionnaire révisé en arabe.

24. De plus, le Royaume de Bahreïn a généreusement offert d'accueillir un atelier régional sur l'exercice de soumission de rapports périodiques en octobre 2008 afin d'expliquer le Questionnaire révisé des rapports périodiques et l'ensemble du processus aux points focaux désignés par les États parties. L'atelier serait organisé en étroite coopération entre le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et le Secteur de la Culture et du patrimoine national à Bahreïn. Cet atelier serait aussi l'occasion de donner des conseils et des recommandations aux États parties sur l'élaboration des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens de la région lorsque ces déclarations n'ont pas été présentées. Les Organisations consultatives contribueront à la préparation des déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes.

25. Des réunions sous-régionales seront organisées en 2009, en collaboration avec les Bureaux hors siège de l'UNESCO dans les États arabes, pour continuer à expliquer et à faire connaître les premiers résultats de l'exercice de soumission des rapports périodiques.

V. Indicateurs

26. Étant donné la complexité et l'importance vitale de la définition des indicateurs, le Groupe de travail a conclu que cette tâche requiert une réflexion plus poussée que le temps ne

l'a permis depuis la 31e session (Christchurch, 2007). Il propose de poursuivre cette réflexion à l'occasion d'une réunion d'experts. Si des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour financer cette réunion en 2008-2009, les premières conclusions pourraient être présentées au Comité à sa 33e session. Les Organisations consultatives et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) devraient être étroitement associés à cet exercice.

VI. Projet de décision

Projet de décision : 32 COM 11E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/11.E,
2. Rappelant les décisions **25 COM VII.25-27** adoptées à sa 25e session (Helsinki, 2001), **7 EXT.COM 5** et **7 EXT.COM 5A.1** adoptées à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), **29 COM 11.A** adoptée à sa 29e session (Durban, 2005), **30 COM 11G** adoptée à sa 30e session (Vilnius, 2006) et **31 COM 11D1** adoptée à sa 31e session (Christchurch, 2007),
3. Soulignant l'importance fondamentale des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle dans tous les processus du patrimoine mondial ;
4. Remercie les États parties qui ont participé à l'expérimentation sur le terrain du Questionnaire révisé ;
5. Félicite le Groupe de travail pour la simplification du Questionnaire sur l'exercice de soumission de rapports périodiques et la définition d'indicateurs, et le Centre du patrimoine mondial pour son travail et accueille avec satisfaction le Questionnaire révisé sur l'exercice de soumission de rapports périodiques (Sections I et II) et son application en ligne, comme indiqué dans le document WHC-08/32.COM/INF.11E, pour le second cycle de rapports périodiques ;
6. Décide de lancer le second cycle de rapports périodiques dans la région des États arabes ;
7. Remercie l'ALECSO d'avoir offert de traduire le Questionnaire révisé en arabe et demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de trouver des ressources extrabudgétaires pour assurer la traduction en arabe de l'ensemble du second cycle de rapports périodiques pour la région des États arabes ;
8. Remercie le Royaume de Bahreïn d'avoir offert d'accueillir un atelier des États parties dans la région arabe pour lancer le processus de soumission des rapports périodiques dans la région ;
9. Demande à tous les États parties arabes, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, de finaliser toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire au début du second cycle de rapports périodiques dans leur région ;

10. *Invite tous les États parties africains, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, à préparer toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire avant le lancement du second cycle de rapports périodiques dans leur région ;*
11. *Demande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre l'inventaire rétrospectif comme une base pour pré-remplir le Questionnaire au début du second cycle de rapports périodiques dans chaque région ;*
12. *Demande au Centre du patrimoine mondial de rechercher un financement extrabudgétaire pour permettre au Groupe de travail de définir des indicateurs pour les biens du patrimoine mondial et, si possible, rendre compte de l'avancement de ce dossier à sa 33e session en 2009.*

